

QUI SOMMES NOUS ?

FRANKLIN est un groupe en constante évolution qui tire sa richesse de ses experts du bureau d'études, de son service R&D, de son réseau d'agences nationales et de son service export.

FRANKLIN bénéficie d'un réseau d'agences lui permettant de couvrir l'intégralité du territoire et de répondre au mieux à vos attentes.

Nos collaborateurs sont régulièrement formés et possèdent les habilitations nécessaires à la bonne exécution de leur métier (habilitation électrique, travaux en hauteur, CACES nacelle, travaux sur corde, habilitation chimique,...)

ANALYSE DU RISQUE Foudre, ETUDE TECHNIQUE Foudre, VÉRIFICATIONS

S'appuyant sur son service d'ingénierie et d'installation, les agences FRANKLIN réalisent pour le compte des prescripteurs et de sa clientèle l'ensemble des démarches nécessaires au bon déroulement des projets de l'évaluation du risque à la vérification d'installations :

- Analyse de Risque Foudre selon la norme NF EN 62305-2, Arrêté du 28 février 2022 modifiant l'arrêté du 4 octobre 2010
- Etude Technique selon les normes : NF EN 62305-3 & 4, NFC 17102, NFC 15 100, guide UTE-C 15 443...
- Vérifications initiales et périodiques selon les études techniques et les normes applicables aux différents sites au moment de l'installation
- Audit et expertise foudre.

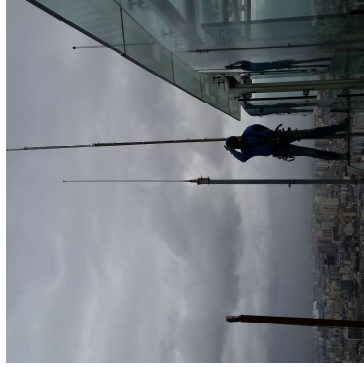
Les membres de notre équipe du bureau d'études possèdent chacun une certification Qualifoudre, participent à des formations régulières, et font l'objet d'audits périodiques de la part de INERIS.



Franklin nord, Franklin énergie, Franklin sud-ouest, Franklin sud-est

Franklin énergie, Franklin centre-est, Franklin sud-ouest, Franklin sud-est

Franklin sud-est



INSTALLATION DE PROTECTION CONTRE LA Foudre

La protection contre la foudre, notamment ses "effets directs", se décline en plusieurs étapes :

- La captation de la foudre, réalisée en établissant un point d'impact privilégié à l'aide de dispositifs tels que le paratonnerre à dispositif d'amorçage, la tige simple, la cage maillée ou le fil tendu.
- La canalisation du courant de foudre pour faciliter son passage, employant des "descentes de terre".
- L'évacuation du courant vers la terre, assurant sa dispersion dans le sol grâce à un réseau de terre foudre.

Quant à la protection contre les surtensions transitoires, également connues sous le nom "effets indirects", elle comprend les actions suivantes :

- La déviation du courant de foudre vers la terre à l'aide d'un parafoudre ou d'un parasurtenseur, empêchant ainsi son atteinte aux équipements.
- Le maintien d'une tension résiduelle compatible avec les équipements protégés.
- La canalisation et l'évacuation du courant vers la terre.

Pour garantir une protection efficace, il est impératif de respecter les principes de prise de terre et d'équipotentialité. Cela implique :

- La réalisation d'une prise de terre à faible impédance, maximisant ainsi sa conductivité.
- L'interconnexion de toutes les masses métalliques du bâtiment à la terre électrique du bâtiment ou le "fond de fouille".
- L'assurance de l'équipotentialité entre la terre du bâtiment et la terre du paratonnerre.

En matière de prévention, la détection anticipée des orages permet, avec un temps d'avance, la mise en place de procédures et de moyens de protection visant à réduire l'impact destructeur des orages et les coûts économiques qui en résultent.

DÉPOSE ET PRISE EN CHARGE DES PARATONNERRES RADIOACTIFS

Les agences FRANKLIN réalisent la pose et la prise en charge de paratonnerres radioactifs sur tout type d'édifice et sur tout le territoire (autorisation de l'Autorité de Sûreté Nucléaire ASN n° F420002).

En attendant leur prise en charge définitive, les paratonnerres radioactifs sont entreposés dans nos stockages dédiés situés à Ozoir-la-Ferrière (77), Mademoir sur Corbèze (19), Velaux (13).



NOTRE RÉSEAU

FRANKLIN France bénéficie d'un réseau d'agences et d'installateurs agréés lui permettant de couvrir l'intégralité du territoire et de répondre au mieux à vos attentes.

L'intégralité de nos collaborateurs sont régulièrement formés et possèdent les habilitations nécessaires à la bonne exécution de leur métier (habilitation électrique, travaux en hauteur, CACES nacelle, travaux sur corde, habilitation chimique,...)

Vous trouverez ci-dessous quelques exemples de notre savoir faire :